



Moissy, le 21/09/17

## **Rendu d'expertise PROGEXA - CHSCT du 15 septembre 2017**

Le CHSCT de la PFC de Moissy a été informé le 26 juin 2017 de l'existence d'un **projet important de réaménagement des locaux**. Il s'agit d'un projet de travaux portant sur **la création de 7 nouveaux quais vrac, l'aménagement des quais pour recevoir des caisses mobiles, l'élargissement des parkings et la modification des circulations autour de la plateforme**. Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large des projets d'évolution du schéma industriel de La Poste. Cette évolution de la gestion des flux prévoit notamment le transport des Colis par le biais de containers de type caisses mobiles au lieu des remorques de camions actuellement utilisées.

*Si le projet présenté porte sur l'aménagement des locaux, ou encore sur l'organisation des flux de caisses mobiles, **il est également annonciateur de modifications sur l'organisation du travail lui-même par la généralisation du chargement vrac et l'amplification du déchargement vrac**. Par ailleurs, comme l'activité de chargement vrac est actuellement traitée par des sous-traitants, **sa généralisation va modifier le périmètre de travail des postiers, des intérimaires et de la sous-traitance**. Or, les informations présentées au CHSCT n'appréhendent pas les modalités opérationnelles à venir. Aussi, conformément à la demande du CHSCT, notre mission consiste à évaluer **les conséquences sur les conditions de travail, la santé et la sécurité de l'ensemble des salariés (y compris des intérimaires et des sous-traitants) de la généralisation du vrac, du développement et de l'acheminement en caisses mobiles, du passage au J+1, et à interroger les conséquences sur la politique de prévention d'une potentielle accentuation du recours à la sous-traitance**.*

Le développement local du projet est présenté dans ses conséquences à court terme, à savoir, **la situation envisagée à septembre 2018 et sans développer les objectifs de la situation cible prévue pour 2020 dans le Schéma Directeur**. De nombreuses zones d'ombre persistent donc du fait de décisions opérationnelles qui ne sont pas tranchées à date. **Le projet reste flou** sur le nombre de sorties CP maintenues, les proportions entre le chargement vrac et CP, les proportions attendues de caisses mobiles, le calendrier de déploiement, la politique de l'emploi (évolution des proportions postiers/intérimaires/sous-traitants), l'évolution des métiers induits par les modifications de ces flux, la diminution de la gestion des CP en déchargement, chargement et environnement, l'augmentation des postes plus manuels au chargement et déchargement vrac. **A ces effets directs, il faut ajouter des évolutions probables des métiers liées au durcissement des exigences de qualité et à l'augmentation prévisible des postes liés à la gestion des flux.**

## Diagnostic de PROGEXA

*Afin de répondre aux engagements auprès des membres du CHSCT de la PFC de Moissy-Cramayel, notre cabinet a été amené à présenter un diagnostic de la situation, à proposer des pistes de travail afin de prévenir des risques identifiés et améliorer les conditions de travail des salariés. Pour cela, nous avons décliné un ensemble de préconisations. (pages 3 & 4)*

*Nous avons pointé tout au long du rapport **les conséquences sur l'organisation et la santé au travail liées à la généralisation du vrac :***

- **un bouleversement de l'organisation de la production.** En termes postiers, il s'agit du passage d'une organisation en CP à celle en vrac. Cette modification va transformer l'organisation du travail et les activités de travail des agents.
- **des gains de productivité en automatisant des segments de la production** qui auront pour conséquence une diminution de la charge de travail globale nécessaire afin de faire fonctionner la PFC à un moment *t*. Ainsi, **un certain nombre de postes et de positions de travail effectués aujourd'hui par les agents n'existeront plus demain** (environnement, chargement CP, déchargement, basculeur, tracteur...).
- **un développement du chargement et déchargement manuel** qui a déjà provoqué une transformation de l'activité de chargement, qui va s'étendre, et du déchargement à l'avenir, **en la déqualifiant et en dégradant les conditions de travail à ces postes**. Historiquement, il a été répondu à cette problématique par une externalisation de l'activité en recourant à la sous-traitance.
- **une pérennisation du modèle d'organisation actuelle** qui repose sur des salariés de catégories différentes n'ayant pas tous les mêmes droits ni conditions de travail. **Le schéma en cascade (postiers > intérimaires > sous-traitants), avec une externalisation de la pénibilité et une subordination supérieure dans l'activité de travail pour les non-postiers, existant aujourd'hui, paraît être le modèle de demain.** Rappelons que ce modèle est relativement nouveau puisque la sous-traitance d'une partie de l'activité des agents est récente, et a bouleversé le système social existant jusqu'alors.
- **Un chargement vrac qui va continuer à être externalisé à la sous-traitance, accentuant des conditions de travail dégradées aux postes vrac, plutôt que de chercher à améliorer substantiellement les situations de travail.**
- **des conditions de travail tirées vers le bas :** le mouvement en cascade, avec des conditions dégradées à son extrémité, en entraîne un second qui tire vers le bas les conditions de travail générales. Ainsi, les postiers sont poussés à l'acceptation de situations de travail dégradées sous la menace de la sous-traitance de ces activités (ou de se faire à l'idée d'une externalisation).

***Ce débat s'est produit sur le chargement vrac. Il a actuellement lieu autour du Hors Normes. Il se produira demain quant au déchargement vrac.***

## préconisations de PROGEXA :

### Suivi du projet par le CHSCT

#### **Poursuivre l'information consultation du CHSCT :**

Le projet de réaménagement des locaux de la PFC de Moissy s'inscrit dans une **stratégie de plus long terme**, dont la traduction opérationnelle est loin d'être finalisée. **Aussi, le CHSCT devra être informé, et parfois même consulté, au fur et à mesure du déploiement du projet :**

- **Informations** sur le nombre de sorties CP et évaluation de l'évolution de l'utilisation des CP, sous forme de rétro-planning afin d'évaluer dans le temps la diminution de la charge de travail sur ces postes, les postes de demain, leur nombre...
- **Informé le CHSCT de l'évolution des recherches de mécanisation du vrac** en chargement et en déchargement, afin de réduire la pénibilité de ces activités.
- **Informations en vue d'une consultation** sur : l'organisation future du déchargement, les modifications du système technique (encamionneurs, nombre, etc.), le développement des caisses mobiles (choix techniques d'équipement, évaluation de leur proportion et rétro-planning de mise en place).

### Faire face aux risques liés aux travaux

- **Risques routiers et de collision :**
  - **Mettre en place et actualiser la signalisation** des circulations internes et externes, des espaces de stationnements : remorques, PL / VL, en fonction du déroulement des travaux. **Communiquer ces informations à l'ensemble des travailleurs de la plateforme quel que soit leur statut (postier, intérimaire, sous-traitants).**
  - **Aménager les sorties piéton** de la plateforme vers les parkings pendant et après les travaux (croisement PL/ Piétons).
- **Risques liés aux nuisances des travaux :**
  - **Protéger les espaces de travail** de production, administratif **et les espaces de repos contre les nuisances** (notamment le bruit) liées aux travaux et aux nouvelles circulations introduites.

### Aménager les rotations et les postes de travail

- **Revoir l'organisation des rotations :** Cartographier les postes, les contraintes physiques, les conditions d'exercice et les temps d'acquisition des savoir-faire afin de **redéfinir les rotations, les durées, les fréquences sur les postes tels qu'ils existeront à l'avenir.**
- **Aménager les postes en vue de l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs de la plateforme (postiers, intérimaires, sous-traitants)** et de la diminution de la pénibilité et en particulier les postes de chargement et déchargement vrac.

- **Adapter les effectifs permanents aux besoins des rotations et de compétences** de manière à couvrir les besoins liés aux absences.
- **Eviter la dégradation de l'adéquation vie au travail / vie hors travail**

#### **Actualisation de la politique de prévention**

- **Mise à jour du DUEvRP** en fonction des nouvelles implantations et de l'évolution de l'organisation du travail.
- **Améliorer la démarche d'évaluation des risques** et des priorités pour aller vers une analyse des risques objectivable et compréhensible par tous ceux qui doivent y avoir accès.
- **Mettre à jour les plans de prévention** et prévoir les inspections et réunions en y associant des membres des CHSCT de La Poste et des entreprises extérieures.
- **Limiter le recours à l'intérim aux seuls cas légaux.** (*En clair : uniquement lors d'accroissements d'activité, et non pas tous les jours de l'année comme c'est le cas à Moissy PFC !*)

#### **Améliorer les moyens d'agir du CHSCT**

- **Créer des espaces collectifs** permettant la rencontre entre les salariés quel que soit leur statut, mais aussi les membres du CHSCT, afin de renforcer les collectifs de travail, favoriser les échanges et les discussions sur le travail.
- **Analyser les relations d'autorité** entre l'encadrement et les salariés de La Poste et les salariés des sous-traitants, afin de faire évoluer l'action du CHSCT auprès des salariés des sous-traitants.

#### **Systématiser une communication de la direction vers les salariés**

- **Organiser la communication** en diversifiant les modes de communication (affichages, briefs, réunions...).

#### **Faire de la formation un levier de prévention**

- **Développer des systèmes de transmission** des savoir-faire de prudence et des gestes professionnels par exemple par l'organisation d'un tutorat et de groupes d'échanges et de discussion sur le travail.
- **Mettre en place une politique de formation adaptée** à l'organisation cible et orientée vers les « nouveaux métiers », les enjeux d'évolution de la production.

***Force est de constater que les points soulevés par le diagnostic de l'expertise de PROGEXA sont les mêmes que ceux développés par les membres du CHSCT, et les camarades de SUD depuis des mois dans les HMI, concernant ce projet de travaux important, sa réalisation, et le manque d'informations fournies par La Poste à propos de son impact futur sur les conditions de travail et les emplois à la PFC de Moissy Cramayel !***

***Nous continuerons à nous investir dans la surveillance de la réalisation de ce projet, et de ses suites, notamment concernant l'emploi, les Conditions de Travail, d'Hygiène et de Sécurité, et la pénibilité pour les différentes catégories de personnel travaillant sur la PFC : postiers, intérimaires, et sous-traitants.***